STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 03.11.2022

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :
US ARGONAY
FC AYZE
ES AMANCY

Clubs en règle :
SS ALLINGES
JS REIGNIER
ES SEYNOD
AS SILLINGY
FC THIONES

Clubs n'ayant pas répondu
ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
MARIGNIER
SALLANCHES

SENIORS D1 FEMININE

Club en dérogation :
MARGENCEL
GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs en règle :
FC CHERAN
ES DOUVAINE LOISIN

Clubs n'ayant pas répondu
ANNECY LE VIEUX 2
AYZE
CHAMBOTTE
MARIGNIER
THONON AS
UGINE

U20 D1

Clubs en règle :
AS EVIRES
CSA POISY
GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs n'ayant pas répondu
THONON AS
ST JEOIRE LA TOUR ES
CLUSES FC
PRINGY
US SEMNOZ VIEUGY

U17 D1

Club en dérogation :
CLUSES SCIONZIER FC

Clubs en règle :
AG BONS EN CHABLAIS
GP DINGT/LANFONNET
GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs n'ayant pas répondu :
US ANNECY LE VIEUX
GP MONT BLANC
US PRINGY
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD FC

U15 D1

Clubs en règle :
AS LAC BLEU
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

Clubs n'ayant pas répondu
AMPHION FC
ANNECY FC
US ANNECY LE VIEUX
GPT MONTBLANC
MARIGNIER-SPORT
AJ-VILLE-LA-GRAND

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.